



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-19698-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.435**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : OPERATIONS DE TRAVAUX - PROJET ANRU

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/04/12**

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

-

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**OBJET** : OPERATIONS DE TRAVAUX - PROJET ANRU - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Lors des Conseils Municipaux du 09 décembre 2009, du 08 mars 2010 et du 16 juillet 2011, il a été approuvé le projet de renouvellement urbain des quartiers de Corsy et Beisson et autorisé Madame le Maire à signer la convention locale ANRU, à mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers et à lancer la concertation auprès des habitants.

Depuis, des comités de pilotage ANRU se sont réunis et chacun des partenaires signataires a pu, sur l'ensemble des volets du projet, préciser et déterminer la nature et l'importance de ses engagements.

Pour rappel, ce projet multidimensionnel, dont l'objectif est d'améliorer de manière substantielle et durable les conditions de vie des habitants de ces deux quartiers, prévoit sur les territoires de Corsy, Beisson, la Chevalière, Grassie et Ravanas la reconstitution totale de l'offre de logements (*145 démolitions et 210 constructions*) mais aussi la construction de 65 logements sociaux supplémentaires.

De plus, il est également envisagé de rénover totalement le parc locatif social existant en réhabilitant 968 logements permettant ainsi de réaliser de nombreuses économies d'énergie et réduire les charges locatives de nos concitoyens.

Concernant le volet financier, le dernier comité de pilotage, en date du 09 février 2012, a permis de finaliser ce plan de financement ; le coût des opérations subventionnables étant de 71 M€ et la participation des partenaires se décomposant comme suit :

Financeurs	Participations (M€)	%
Etat	1,44	2,03

ANRU	2,50	3,52
Région	4,55	6,40
CPA	13,40	18,86
Ville	9,00	12,67
PAH	14,10	19,84
13 Habitat	17,83	25,09
Sacogiva	2,16	3,04
CDC	0,34	0,48
Département	2,39	3,36
Epareca, CDC, réserve parlementaire	3,35	4,71
TOTAL	71,06	100 %

Il est à noter que le plan de financement présenté est totalement équilibré. L'Etat a même prévu, en fonction des crédits disponibles, de majorer la participation indiquée, ci-dessus, et le Conseil Général a donné son accord de principe pour étudier un abondement complémentaire pour les travaux de réhabilitation atteignant les objectifs de performance énergétique.

Ce programme est donc entré dans sa phase opérationnelle. La participation et la concertation des habitants déjà engagées va pouvoir se poursuivre et se transformer en un véritable plan de concertation et de communication qui permettra de garantir une adéquation entre les opérations d'aménagement retenues et les besoins des populations résidentes.

L'accompagnement social des familles a été mis en place dès le mois d'octobre 2010. Cette Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) a pour objectif de garantir aux familles dont les logements seront démolis ou réhabilités les conditions de relogement qui respectent leurs modes de vie, leurs objectifs de parcours résidentiels et leurs ressources.

Parallèlement, et en accord avec les habitants, les premières opérations d'aménagements urbains ont démarré, en particulier les plateaux sportifs de proximité, livrés au second semestre 2011 ; marchés de travaux qui ont intégré les principes de la charte locale d'insertion favorisant l'accès à l'emploi durable des personnes les plus éloignées de l'emploi.

En effet, de nombreuses opérations seront réalisées par la Ville d'Aix-en-Provence, à savoir l'ensemble du volet ingénierie et conduite de projet (*études, missions d'accompagnement...*) ainsi que des travaux majeurs tels que la construction de la «Maison des Familles», de la bibliothèque des «Hauts d'Aix», du local associatif «Corsy Club», la rénovation du Centre Albert Camus, des crèches, des écoles mais aussi la réfection des voiries, la rénovation des réseaux humides ainsi que la requalification des places.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations, dans sa globalité, sont prévus au Budget de la Direction de la Politique de la Ville sur la ligne intitulée «ANRU» n° 90824 2031 2685.

En application du nouveau Code des marchés publics décret 2006-975 du 01 août 2006, les opérations individualisées permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la délibération n°2004-0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 (*modifiée par délibération du Conseil municipal n°2004.0518 du 17 mai 2004*), la création d'une unité fonctionnelle «opération travaux » accompagnée de sa fiche individualisée indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil Municipal ; opération de travaux qui pourra être complétée en fonction de l'évolution du projet.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la fiche opération de travaux, ci-annexée, concernant ce programme ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention auprès de l'Etat, de la Région PACA, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Communauté du Pays d'Aix, de l'ANRU et des partenaires bailleurs et d'autres partenaires institutionnels qui permettront la réalisation de cette opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale à en faire recette ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au lancement de l'ensemble des consultations nécessaires.

2012.435 - OPERATIONS DE TRAVAUX - PROJET ANRU

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DGAS Education, Culture et Politique de la Ville
DIRECTION de la Politique de la Ville
SERVICE ANRU

DEMANDE DE CREATION
OPERATION DE TRAVAUX ANRU

OBJET : PROJET ANRU

Période de la réalisation : 2012 à 2015

Demande de création inscrite au Conseil municipal du :10 avril 2012

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Prestations de Service / Etudes		
Maîtrise d'oeuvre Urbaine et Sociale	384 903	Appel d'offres Marché n° A10-055
Étude G.U.P.	30 524	Appel d'offres Marché n° A11-048
Etude Economique	25 000	MAPA <90 000 € HT, Petit lot article 27 CMP
AMO OPCU	500 000	Appel d'offres
Étude Charte paysagère	50 000	Appel d'offres
Location de modules cellulaires – Beisson	35 000	MAPA <90 000 € HT, Petit lot article 27 CMP
Mission Evaluation	90 000	Appel d'offres
Communication et concertation	250 836	MAPA lots (voir marchés du Sce communication)
Relevés topographiques	10 000	Marchés à bon de commande A9068
→ Fournitures		
Plans, CD, maquettes, matériels	10 000	MAPA <90 000 € HT, Petit lot article 27 CMP
Sous total 1 Procédure retenue : Appel d'offres	1 386 263	
→ Travaux pour réalisation des opérations		
Maison des Familles (Corsy)	630 000	Appel d'offres avec lots (à préciser avec sce grands travaux)
AIRES DE JEUX pour enfants /Parcours de santé – Corsy et Beisson.	720 000	Appel d'offres (6 lots x2)
Rénovation des crèches et des écoles	250 000	Appel d'offres avec lots (à préciser avec sce bâtiments)
Construction nouveau local associatif	93000	Appel d'offres (à préciser avec sce bâtiments)

Extension du Centre Albert Camus	173 000	Appel d'offres (à préciser avec sce bâtiments)
Sous total 2 Procédure retenue pour les travaux : Appel d'offres .	1 866 000	
Montant global de l'opération de travaux Sous total 1 + sous total 2	3 252 263	

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

Les petits lots concernent des achats directs, soit sur 20% de l'enveloppe budgétaire : **650 453 €**
mais avec un plafond de 80 000 €.

Les petits lots art 27 de cette opération de travaux ANRU sont d'un montant de : **70 000€.**

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.